

Un regard critique sur des méthodes éprouvées

L'évaluation des technologies de santé (HTA) est une procédure théorique visant à estimer l'efficacité, l'adéquation et la rentabilité des technologies de la santé telles que les médicaments ou les méthodes de traitement. En tant que procédure complémentaire complexe, les rapports HTA (ETS) peuvent servir de base aux décisions de la prise en charge des coûts par l'assurance maladie obligatoire, en particulier pour les nouvelles procédures non testées.

Au début de l'année, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a lancé deux projets HTA portant sur les médicaments à base de plantes éprouvés que sont le ginkgo biloba et la valériane. Selon l'OFSP, il existe un besoin particulier de réévaluer ces deux mélanges de substances végétales, les preuves de leur efficacité clinique étant contradictoires dans la littérature. La loi fédérale sur l'assurance-maladie prévoit à l'art. 2 la réévaluation périodique de toutes les prestations de l'assurance maladie de base, ce qui n'est pas contestable.

Mais certaines questions restent en suspens: pourquoi l'OFSP lance-t-il des procédures HTA complexes et coûteuses pour des médicaments éprouvés? D'autres médicaments reconnus seront-ils également soumis à une procédure HTA? Les agences HTA externes mandatées disposent-elles des compétences nécessaires pour prendre en compte de manière adéquate des remèdes complémentaires et phytothérapeutiques (KPA), comme l'exige la Constitution?

A ce jour, il manque des critères clairs et objectifs, ce qui laisse une grande marge d'appréciation. Afin d'éviter les interprétations erronées et les évaluations inéquitables, ces critères doivent être définis à l'avance et rendus transparents.

Cornelia Steck, ASMC